



Saisissez ici un nom, un

- Veuillez sélectionner -

**SPRINGBOK** BASF FRANCE SAS

Mis à jour le 20/07/

N° AMM :
2090112TYPE DE PRODUIT :
PPPSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référence1ÈRE AUTORISATION :
01/08/2009

AUTORISÉ

SECONDS NOMS COMMERCIAUX : LOGIX, LARSEN

ALLER AUX
USAGES

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

Dimethenamid-P

Sous forme de : diméthénamide-P : 200 g/L

Metazachlor

Sous forme de : métazachlore : 200 g/L

FORMULATION

Concentré émulsionnable

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Herbicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

[KILLUCAN](#)[RAMANA](#)[BLANCO](#)[SASKATON](#)[ADELIA EC](#)[SPRINGBOK PIMP](#)

Conditions d'emploi générales

Protection de l'opérateur

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;

Délai de rentrée

- 48 heures

Environnement milieu

- SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamide-P plus d'une année sur deux.

Respect LMR

- Suite à une utilisation sur "crucifères oléagineuses", respecter, pour les cultures entrant dans la rotation ou les cultures de remplacement et pour lesquelles aucune autorisation de produit contenant diméthénamide-p n'existe, un délai de 140 jours pour les céréales et de 300 jours pour les autres cultures entre l'application du produit contenant de diméthénamide-p et le semis ou la plantation de cultures suivantes. En tant que culture de remplacement, ne pas implanter de céréale d'hiver et/ou de céréale de printemps si la préparation a été appliquée après le 1er novembre.

Environnement faune

- Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur "crucifères oléagineuses".

Environnement milieu

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur "choux", "poireau", "navet" et cultures porte-graines de radis, navet et chou.

Protection du travailleur

- Une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant.

Environnement milieu

- SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

Respect LMR

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Respect LMR

Suite à une utilisation sur "choux", "poireau", "navet" et cultures porte-graines de "radis", "navet" et "choux", les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules.

Environnement milieu

- SPe 2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétail référencée.

Etiquetage

Il est recommandé de faire figurer les informations suivantes sur l'étiquette :

- Préciser les mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites, comme notamment :

- dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines ;
- l'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétails référencées) ;
- dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

Classement

C1 : Danger par aspiration - Catégorie 1

C4 : Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 4

C2 : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2

C1SCB : Sensibilisants cutanés - Catégorie 1 sous-catégorie B

C2 : Cancérogénicité - Catégorie 2

TAC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1

TCC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

DA : Mention d'avertissement : Danger

PHRASE DE RISQUE

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

 Culture de référence

 Culture autorisée

USAGES AUTORISÉS

00516064 Choux à inflorescence*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,5 L/ha	1	Min : 10 Max : 18		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00516067 Choux feuillus*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,5 L/ha	1	Min : 10 Max : 18		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00517041 Choux pommés*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,5 L/ha	1	Min : 10 Max : 18		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

15205901 Crucifères oléagineuses*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
3 L/ha	1	Max : 18		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Colza: stade d'application maximum : 8 feuilles

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

14/10/2010

16405902 **Navet*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2 L/ha	1	Min : 00 Max : 07		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur navet et rutabaga.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00606020 **Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 10 Max : 18		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur chou porte graines. Une application maximum par culture. Application suite à semis direct.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00606020 **Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 14		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur chou porte graines. Une application maximum par culture. Application suite à repiquage

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00606020 **Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,5 L/ha	1	Min : 12		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur navet porte graines. Une application maximum par culture.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00606020 **Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,5 L/ha	1	Min : 14		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur radis porte graines. Une application maximum par culture.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

00606020 **Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,5 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		5 m	-	-

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur radis porte graines. Une application maximum par culture.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/08/2019

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

16845901 **Poireau*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE
2,5 L/ha	1	

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

DATE DE RETRAIT DE L'USAGE :

16/10/2020

DATE DE FIN DE DISTRIBUTION :

28/02/2021

DATE DE FIN D'UTILISATION :

28/02/2022

Version produit v15.1